

de saint Viventiol. Sur la liste des vénérables signataires du second Concile d'Orange tenu en 529, au-dessous du nom de Césaire qui le présida, on lit : *Eucherius episcopus*. Ce prélat ne peut être, d'après les Bénédictins de Saint-Maur, Baronius, Théoph. Raynaud et beaucoup d'autres, que le compagnon de Césaire dans son voyage à travers les Alpes. Notez en effet qu'en 441, saint Hilaire d'Arles avait invité au premier Concile d'Orange Eucher l'ancien, bien que les Pères n'y fussent traiter que des questions de discipline. L'assemblée de 529 eut une tout autre importance, puisqu'il s'agissait de condamner le semi-pélagianisme, introduit à Marseille par Cassien, et qui avait fait de nombreux adeptes dans le clergé, soit dans la cité phocéenne, soit des provinces limitrophes. Un des moyens les plus efficaces de rémédier au mal était, sans contredit, la célébration d'un Concile au centre même des populations qu'une curiosité inquiète et la manie des disputes religieuses risquaient d'entraîner hors des limites. Dans ce but, le métropolitain convoqua au deuxième Concile d'Orange tous ses suffragants, et de plus, car leur nombre était fort restreint, quelques-uns du moins d'entre les évêques des diocèses voisins (1). Voilà comment Césaire dut, à l'imitation d'Hilaire son prédécesseur, adresser au pontife lyonnais une invitation que ni les lois de l'amitié ni les intérêts de l'Eglise ne permettaient à celui-ci de refuser.

Deux autres documents — je ne pourrai guère que les indiquer — n'attestent pas seulement l'existence d'Eucher II; sortis de sa plume, ils nous permettent de mesurer

---

(1) Quatorze évêques seulement et huit *Viri illustres* assistèrent à ce Concile (*Hist. de la civilisation en France*, par M. Guizot, t. IV, p. 206.)